

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret 2017-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition de la Directrice de l'INSPE Centre-Val de Loire – Académie Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Lettres**, au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- **Mme Laure DEPRETTO** **Maîtresse de conférences**

Vice-Présidente du jury :

- **Mme Claire COLOMBEL-TEUIRA** **Maîtresse de conférences**

Membres du jury :

- **Mme Chloé MORILLE** **Maîtresse de conférences**
- **M. Philippe HAUGEARD** **Professeur des Universités**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 28 novembre 2023

Éric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret 2017-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition de la Directrice de l'INSPE Centre-Val de Loire – Académie Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 10 du master mention **Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Lettres**, au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- **Mme Laure DEPRETTO** **Maîtresse de conférences**

Vice-Présidente du jury :

- **Mme Claire COLOMBEL-TEUIRA** **Maîtresse de conférences**

Membres du jury :

- **M. Benoît BARUT** **Maître de conférences**
- **Mme Chloé MORILLE** **Maîtresse de conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 28 novembre 2023



Éric BLOND